



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2025-077 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES GALERIES D'ART ET VILLAGES D'ANTIQUAIRES DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	24	26

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 septembre 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Claire USCLAT, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Brigitte BARANDON, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Ludovic GERMAIN, M. Frédéric CHABAUD, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Philippe ROUX, M. Eric BRUXELLE, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Gérard GAILLARD, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT.

Absents non excusés :

M. Nicolas VALIENTE, Mme Marine VULPIAN, Mme Andréa TALLIEUX, M. Serge FUALDES, M. Vasco GOMES.

Absents excusés :

M. Joseph RECCHIA, M. Olivier COLLIGNON.

Procurations :

Mme Eulalie RUS donne pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Christiane BAUDOUIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

Secrétaire de séance : Madame MEYNARD Annie

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, le soutien et la valorisation du secteur Antiquité-Brocante ont été identifiés comme un des enjeux majeurs de la stratégie commerce de la ville, compte-tenu de la pérennité nécessaire de ce secteur d'activité.

Dans ce contexte, l'Association des Galeries d'Art et Villages d'Antiquaires de L'Isle-sur-la-Sorgue (AGAVAIS), dont la mission principale est de fédérer les acteurs de l'Antiquité-Brocante de la commune autour de projets de valorisation, souhaite notamment mener une étude de fréquentation des villages d'antiquaires de la ville afin d'élaborer une stratégie prospective de développement de ce secteur d'activité

Cette étude lui permettra de recueillir sur une durée d'une année des données de fréquentation

détaillées aussi bien qualitatives que quantitatives (pics de fréquentation, durée de présence, typologie des visiteurs, origine géographique etc.) sur le secteur géographique des villages d'antiquaires (avenues de la Libération et des Quatre Otages).

Ainsi, il est donc proposé de soutenir la démarche de l'Association des Galeries d'Art et Villages d'Antiquaires de L'Isle-sur-la-Sorgue en lui accordant une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances - affaires générales du 15 septembre 2025,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Association des Galeries d'Art et Villages d'Antiquaires de L'Isle-sur-la-Sorgue,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE,**

Article 1 : D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 euros à l'Association des Galeries d'Art et Villages d'Antiquaires de L'Isle-sur-la-Sorgue.

Article 2 : De préciser que les crédits correspondants à cette subvention sont inscrits au budget principal de la ville.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 22 septembre 2025

Madame MEYNARD Annie
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 23 septembre 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.